

État de traitement des membres du personnel de direction pour l'année 2011-2012

L'Université de Montréal, comme tous les établissements d'enseignement de niveau universitaire, transmet annuellement au ministre responsable de l'enseignement supérieur un état de traitement des membres de son personnel de direction, selon les prescriptions de la [*Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*](#) (L.R.Q., c. E-14.1). Cet état de traitement est ensuite déposé à l'Assemblée nationale.

L'état de traitement présente séparément le traitement des membres du personnel de direction supérieure et celui des autres membres du personnel de direction. Les renseignements qu'il contient sont présentés selon les exigences des articles 4.4 et 4.5 de la Loi.

L'état de traitement pour l'année 2011-2012 a été approuvé par le Conseil de l'Université et est disponible ci-dessous.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de
l'Université de Montréal

Rapport sur l'état du traitement

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de la direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de la direction incluses dans l'état du traitement 2011-2012 ci-joint de l'Université de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (appelés collectivement l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction de l'Université de Montréal conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément au référentiel comptable qui est décrit à la note complémentaire, ce qui implique de déterminer si le référentiel d'information financière est acceptable dans les circonstances pour la présentation de l'état du traitement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note complémentaire.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note complémentaire à l'état du traitement, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université de Montréal à répondre aux exigences de la section 5 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2011-2012*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Université de Montréal et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que celles-ci.

Saman Béleui / Deloitte & Touche p.e.n.c.r.l.¹

Le 29 octobre 2012

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

NOM DE L'UNIVERSITÉ : Université de Montréal

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 976 000

**ÉTAT DE TRAITEMENT
2011-2012**

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

4/12/12

ADMINISTRATEUR :



Établissement : Université de Montréal

Année financière : 2011-2012

Personnel de direction supérieure	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)						
	Nom et fonction	Salaire de Base ⁽²⁾	Autres éléments de traitement	Droits d'indemnité de départ exercés ⁽¹⁾	Fondations ou personnes morales	Temps complet Nombre de mois	Temps partiel % du temps
BRETON, Guy, Recteur		367 737 \$	3 641 \$			12,0	
DAVID, Hélène, Vice-rectrice aux relations internationales à la francophonie et aux partenariats institutionnels		237 398 \$	4 696 \$			12,0	
BOISVERT, Anne-Marie, Vice-rectrice ress.humaines et planification		220 945 \$	4 105 \$			12,0	
HUBERT, Joseph, V-R Recherche & V-R - Grands projets académiques ⁽³⁾		233 136 \$	2 566 \$			12,0	
TANGUAY, Geneviève, Vice-rectrice Recherche, création et innovation ⁽³⁾		231 500 \$	1 942 \$			6,0	
BÉLIVEAU, Louise, Vice-Rectrice aux Affaires étudiantes & Dév. Durable		211 890 \$	3 964 \$			12,0	
TADDEO, Donat, Vice-recteur, Développement & relations diplômés ⁽⁴⁾		225 000 \$	18 019 \$	225 000 \$		6,0	
FILTEAU, Éric, Vice-recteur finances et infrastructures		211 890 \$	3 965 \$			12,0	
CHABOT, Alexandre, Secrétaire général		162 310 \$	4 771 \$			12,0	
BLONDIN, Jean-Pierre, Vice-recteur adjoint et premier cycle		184 977 \$	1 534 \$			12,0	
BROCHU, Serge, Vice-recteur adjoint aux relations internationales		176 590 \$	3 787 \$			12,0	
CHOUINARD, Roch, Vice-recteur adjoint Études supérieures		176 590 \$	1 815 \$			12,0	
LALANDE, Raymond, Vice-recteur aux études		240 073 \$	1 558 \$			7,0	
LALANDE, Raymond, Vice-recteur aux projets stratégiques & particuliers		240 073 \$	2 547 \$			4,0	
LALANDE, Raymond, Adm. exerçant les fonctions de Doyen - Médecine		277 981 \$	214 \$			1,0	
BOISJOLY, Hélène, Doyenne - Médecine		310 000 \$	2 262 \$			11,0	
TRUDEAU, Gilles, Doyen - Droit		193 148 \$	2 348 \$			12,0	
POIRIER, Louise, Doyenne - Sciences de l'éducation		152 691 \$	1 346 \$			12,0	
BOISMENU, Gérard, Doyen - Arts et Sciences		233 769 \$	2 252 \$			12,0	
GRESSET, Jacques, Directeur - École d'optométrie		134 997 \$	1 294 \$			1,0	
CASANOVA, Christian, Directeur - École d'optométrie		165 000 \$	2 045 \$			11,0	
BLANCHETTE, Christian, Doyen - Éducation permanente		170 000 \$	2 246 \$			12,0	
PRINCE, François, Directeur - Kinésiologie		149 467 \$	1 534 \$			12,0	
LAVIGNE, Gilles, Doyen - Médecine dentaire		202 698 \$	3 017 \$			12,0	
CARRIER, Michel, Doyen - Médecine vétérinaire		188 889 \$	2 587 \$			12,0	
MOREAU, Pierre, Doyen - Pharmacie		168 914 \$	765 \$			12,0	
BRETON, Jean-Claude, Doyen - Théologie		145 543 \$	700 \$			12,0	
DE PAOLI, Giovanni, Doyen - Aménagement		163 251 \$	2 212 \$			12,0	
CARON, Sylvain, Doyen - Musique		157 271 \$	864 \$			4,5	
PANNETON, Isabelle, Adm. exerçant les fonctions de Doyen - Musique		160 000 \$	849 \$			7,5	
GIRARD, Francine, Doyenne - Sciences infirmières ⁽⁵⁾		225 000 \$	42 733 \$			12,0	

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2011-2012 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

(2) Le salaire de base établi pour l'exercice 2011-2012 inclut, lorsqu'il y a lieu, les primes individuelles et de direction ajoutées au salaire de base des professeurs nommés officiers généraux ou facultaires de l'Université de Montréal.

(3) Monsieur Hubert a été vice-recteur à la recherche du 01-05-2011 au 31-10-2011 et vice-recteur aux grands projets académiques par la suite; madame Tanguay a débuté ses fonctions de vice-rectrice à la recherche le 01-11-2011

(4) Le montant de 18 019\$ présenté à la rubrique "Autres éléments de traitement" inclut un montant pour vacances accumulées de 15 517\$.

(5) Le montant de 42 733\$ présenté à la rubrique "Autres éléments de traitement" inclut une allocation spéciale pour déplacements de 40 481\$.

État du traitement

Établissement : Université de Montréal

Année financière: 2011-2012

Autres catégories de personnel de direction		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total ^(**) de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments de traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement ^(*)	110,25	Le plus élevé	205 304 \$	17 946 \$
		Moyenne	150 804 \$	2 053 \$
		Le moins élevé	91 808 \$	81 \$
Personnel de direction des services	220,26	Le plus élevé	252 058 \$	100 363 \$
		Moyenne	98 674 \$	2 709 \$
		Le moins élevé	60 393 \$	7 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	139,54	Le plus élevé	104 311 \$	9 985 \$
		Moyenne	70 887 \$	1 746 \$
		Le moins élevé	47 418 \$	5 \$

^(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

^(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

Établissement : Université de Montréal

Année financière: 2011-2012

VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

Personnel de direction supérieur		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom et prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
BRETON, Guy	Recteur	12,0	6 482,28 \$
DAVID, Hélène	Vice-rectrice aux relations internationales à la francophonie et aux partenariats institutionnels	12,0	17 866,57 \$
BOISVERT, Anne-Marie	Vice-rectrice Ressources humaines et Planification	12,0	5 549,88 \$
HUBERT, Joseph	V-R Recherche & V-R aux grands projets académiques	12,0	7 345,87 \$
TANGUAY, Geneviève	Vice-rectrice à la Recherche, création et innovation	6,0	10 496,79 \$
BÉLIVEAU, Louise	Vice-Rectrice aux Affaires Étudiantes & Dév. durable	12,0	720,08 \$
TADDEO, Donat	Vice-recteur, Développement & Relations avec diplômés	6,0	1 197,23 \$
FILTEAU, Éric	Vice-recteur Finances et infrastructures	12,0	7 573,16 \$
CHABOT, Alexandre	Secrétaire général	12,0	2 170,53 \$
BLONDIN, Jean-Pierre	Vice-recteur adjoint et premier cycle	12,0	5 202,38 \$
BROCHU, Serge	Vice-recteur adjoint aux relations internationales	12,0	7 911,28 \$
CHOUINARD, Roch	Vice-recteur adjoint aux Études supérieures	12,0	12 365,27 \$
LALANDE, Raymond	Vice-recteur aux études	7,0	3 389,28 \$
LALANDE, Raymond	Vice-recteur aux projets stratégiques & particuliers.	4,0	2 920,73 \$
LALANDE, Raymond	Adm. exerçant les fonctions de Doyen - Médecine	1,0	0,00 \$
BOISJOLY, Hélène	Doyenne - Médecine	11,0	5 708,77 \$
TRUDEAU, Gilles	Doyen - Droit	12,0	18 523,53 \$
POIRIER, Louise	Doyenne - Sciences de l'éducation	12,0	2 226,06 \$
BOISMENU, Gérard	Doyen - Arts et Sciences	12,0	5 466,87 \$
GRESSET, Jacques	Directeur - École d'optométrie	1,0	0,00 \$
CASANOVA, Christian	Directeur - École d'optométrie	11,0	8 912,23 \$
BLANCHETTE, Christian	Doyen - Éducation permanente	12,0	4 656,99 \$
PRINCE, François	Directeur - Kinésiologie	12,0	5 516,40 \$
LAVIGNE, Gilles	Doyen - Médecine dentaire	12,0	3 562,25 \$
CARRIER, Michel	Doyen - Médecine vétérinaire	12,0	18 906,57 \$
MOREAU, Pierre	Doyen - Pharmacie	12,0	13 317,28 \$
BRETON, Jean-Claude	Doyen - Théologie	12,0	308,03 \$
DE PAOLI, Giovanni	Doyen - Aménagement	12,0	21 159,50 \$
CARON, Sylvain	Doyen - Musique	4,5	11 512,79 \$
PANNETON, Isabelle	Adm. exerçant les fonctions de Doyen - Musique	7,5	397,10 \$
GIRARD, Francine	Doyenne - Sciences infirmières	12,0	9 480,89 \$
Autres catégories de personnel de direction	Étendue des frais remboursés	Effectif ^(*) ⁽¹⁾	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	Le plus élevé	97,52	50 113 \$
	Moyenne	97,52	5 565 \$
	Le moins élevé	97,52	46 \$
Personnel de direction des services	Le plus élevé	173,56	428 128 \$
	Moyenne	173,56	6 097 \$
	Le moins élevé	173,56	21 \$
Personnel de de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé	72,93	87 888 \$
	Moyenne	72,93	3 466 \$
	Le moins élevé	72,93	16 \$

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.

(1) Le nombre d'ETC correspond au total des personnels qui ont reçu des remboursements. Il diffère donc du nombre d'ETC utilisé pour le calcul du Salaire Moyen et de la Moyenne des autres éléments de rémunération.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Note complémentaire

30 avril 2012

L'état du traitement a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat de vérification externe de l'état du traitement 2011-2012*, présentant les définitions des composantes du traitement, soit le salaire de base, les autres éléments du traitement, les indemnités de départ, les sommes d'argent et les avantages directs ou indirects reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de dons pour le soutien financier de l'établissement et, finalement, les frais remboursés et les allocations devant être exclus.

De plus, la direction est responsable de déterminer le référentiel comptable puisque ce dernier n'est pas défini dans le *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2011-2012*.

La direction a choisi les critères de constatation et d'évaluation des principes comptables généralement reconnus du Canada de la Partie V du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

- (1.1) On exclut les paiements spéciaux pour quelques employés réguliers. En principe, ces employés sont des médecins qui enseignent à l'Université et non pas des médecins qui traitent des patients. L'Université paie un montant pour qu'ils soient rémunérés à un niveau au moins égal au salaire qu'ils auraient autrement gagné par l'entremise du système d'assurance-maladie.
- (1.2) Les frais remboursés et les allocations incluent tous les paiements versés directement à la personne au titre de ses dépenses professionnelles. Ces paiements ne se limitent pas aux dépenses ayant un rapport direct avec la personne concernée et peuvent inclure des règlements liés à d'autres personnes ou le remboursement d'autres achats à la personne concernée.
- (1.3) Les frais remboursés incluent exclusivement les paiements liés aux fonctions administratives (à titre d'exemple, les paiements provenant de fonds de recherche sont exclus).

Extrait du procès-verbal de la
590^e séance du Conseil de
l'Université de Montréal, tenue le 29
octobre 2012 à 16 h, à la salle M-425
du pavillon Roger-Gaudry

CU-590-4.4 ADOPTION DE L'ÉTAT DE TRAITEMENT DES OFFICIERS
2011-2012

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

le Conseil de l'Université approuve l'état de traitement de la Loi 95
pour l'année fiscale 2011-2012, conformément aux documents
2012-A-2/590^e/557 et 557.1 déposés aux archives.

Le secrétaire général,



Alexandre Chabot

Certifié conforme à
l'original, ce 29^e jour
du mois d'octobre 2012